

GFOA MEILLEURES PRATIQUES EN VIGUEUR AU CANADA

Intégrer la durabilité dans les pratiques des finances publiques (Juin 2004) (BUDGET)

Contexte. Le développement durable est la notion que les modèles économiques et la consommation actuelle ne devrait pas réduire les possibilités pour les générations futures en appauvrissant ou de compromettre les ressources. La force motrice derrière le développement durable est la reconnaissance du fait que le capital naturel de la terre - et, par extension, notre capitale communautés - est limitée et que la pollution et les déchets sont un fardeau pour l'économie. La durabilité exige un équilibre entre économie, l'environnement et la communauté. Soulignant qu'un de ces facteurs entraîne l'autre cela entraîne un déséquilibre dans l'équité intergénérationnelle et sape la capacité de soutenir les pratiques commerciales actuelles sur le long terme. En revanche, l'approche «triple bottom line» aspire à une économie forte et prospère, tout en maintenant la qualité de l'environnement et de travail pour atteindre l'équité sociale.

Programmes visant à réduire la pollution de l'air et nettoyer nos rivières, ports, et les décharges sont tous des exemples très concrets et immédiats du coût élevé de contourner des pratiques durables. Les secteurs public et privé ont connu la complexité et le coût de la réparation des erreurs causée par le déséquilibre entre les objectifs économiques et environnementaux. Dans le même temps, des nombreuses entreprises dans le monde ont démontré qu'ils peuvent fonctionner de façon rentable tout en appliquant des pratiques durables. Grâce à la force de l'exemple, le secteur public doit continuer à ouvrir la voie à un avenir durable. Debout au vortex du processus d'élaboration des politiques, les agents des finances publiques ont d'importants rôles à jouer dans cet effort essentiel.

Recommandation. La GFOA recommande que la question de la durabilité être considérée comme une valeur fondamentale dans l'établissement des politiques organisationnelles et les pratiques commerciales dans tous les domaines des finances publiques. En conséquence, la GFOA encourage les gouvernements à envisager les actions suivantes:

Politiques publiques:

- Incorporer dans un engagement la mission de la durabilité et énoncés les valeurs.
- Développer les objectifs de l'organisation qui reflète les principes de développement durable, tant au niveau juridictionnel et de service.
 - Encourager la politique de développement qui prend en charge la durabilité de l'environnement de la Juridiction.
- Mettre en œuvre des politiques encourageant ou exigeant l'utilisation de produits certifiés durables et / ou respectueux de l'environnement.
- Évaluer comment la structure fiscale du Territoire affecte son objectifs pour une économie saine, un environnement sain et l'équité sociale.

- Établir des partenariats avec d'autres organismes gouvernementaux et avec les secteurs privé et sans but lucratif qui favorisent la durabilité.

Budget et Gestion:

- Élaborer des processus budgétaires qui reflètent les objectifs de durabilité et les objectifs, mesurer la performance du gouvernement dans la réalisation de ces buts et objectifs, et de référence telle performance contre les juridictions comparables et / ou les normes en vigueur.
 - Envisager le financement et les processus de planification des immobilisations qui permettent d'identifier systématiquement les coûts futurs et d'allouer les coûts équitablement entre les générations. L'utilisation du cycle de vie des coûts et des outils analytiques similaires est conseillée.

Des pratiques commerciales durables:

- Mettre en œuvre des pratiques qui favorisent l'acquisition de biens et services conformément aux plans et aux ressources financières des administrations. Promouvoir l'utilisation de produits certifiés par des organismes tiers dignes de confiance.
- Élaborer des principes et directives pour l'installation et le développement des infrastructures durables. Adopter des normes de construction écologiques, tels que LEED, pour des projets de construction.
- Adopter des politiques qui favorisent des pratiques commerciales durables dans les opérations gouvernementales, telles que la gestion de la flotte, entretien des bâtiments, des parcs et des espaces verts. Envisager l'adoption des lignes directrices établies par des organismes indépendants.
- Mettre en œuvre des pratiques et des procédures qui réduisent les déchets, les émissions de dioxyde de carbone, et le recours aux ressources non renouvelables; promouvoir le recyclage et la réutilisation, et de minimiser l'exposition des travailleurs à des substances dangereuses.
- Sensibiliser et informer les employés de l'importance des pratiques durables et offrir des suggestions qu'ils peuvent utiliser dans le lieu de travail.
- Inclure le rapport sur les pratiques et les objectifs d'affaires durables dans les rapports annuels, les documents budgétaires et autres communications de base.
- Inclure la durabilité dans les descriptions d'emploi et les évaluations de rendement.

Références.

- GFOA pratiques recommandées;
 - Développement durable; 2002 Approuvé par le Conseil exécutif de la GFOA, le 17 Juin 2002.
- "Portland, Oregon: Une étude de cas en matière de durabilité, «Gouvernement Finance Review », Février 2002.
- «Pouvoir d'achat: le programme d'approvisionnement de l'environnement Massachusetts, «Gouvernement Finance Review », Février 2002.
- «Le développement économique et protection de l'environnement: Le comté de

Northampton, en Virginie,

- Expérience, «Gouvernement Finance Review », Fvrier 2002.
- "Guide de la politique sur la planification pour la durabilité," American Planning Association 2000
([www.planning.org / policyguides / sustainability.htm](http://www.planning.org/policyguides/sustainability.htm))
- Collectivités durables: de la vision à l'action, Lamont C. Hempel, Claremont Graduate University, 1998.
- Les principes de Ahwahnee, la Commission de l'administration locale, 1994.
- Notre empreinte écologique: « Réduire l'impact de l'homme sur la Terre », William Rees et Mathis Wackernagel, New Society Publishers, 1996.
- Prendre soin de la Terre: une stratégie pour l'intégration durable, La conservation et l'Union mondiale. al., 1991.

Approuvé par le Comité GFOA sur les questions canadiennes, Juin, 2004.